



Romainville, le 28 mars 2025

Objet : Indemnisation des arrêts maladie

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur la récente réforme qui impose une baisse de 10 % des indemnités journalières des agents territoriaux en arrêt maladie. Cette mesure, prise sous couvert d'une supposée égalité entre le secteur public et le secteur privé, est profondément injuste et méconnaît les réalités du monde du travail.

Dans le secteur privé, de nombreux accords de branche et d'entreprise permettent une indemnisation à 100 % pendant les arrêts maladie. Selon les chiffres avancés par les organisations syndicales, environ 70 % des salariés du privé bénéficieraient d'un maintien de salaire intégral. Plutôt que d'aligner les agents territoriaux sur les situations les plus précaires, il serait légitime d'assurer une véritable égalité sociale en leur garantissant la même protection.

Le principe de libre administration des collectivités territoriales vous confère la possibilité de prendre une décision en faveur de vos agents. Aussi, nous vous demandons solennellement d'user de votre pouvoir discrétionnaire pour maintenir une indemnisation à 100 % pour les agents en congé maladie.

En choisissant cette voie, vous enverriez un signal fort en faveur du respect et de la reconnaissance du travail accompli par les agents de votre collectivité, qui assurent au quotidien le bon fonctionnement des services publics de notre territoire. Cette démarche permettrait non seulement de préserver le pouvoir d'achat des agents, mais aussi de garantir une reconnaissance équitable de leur engagement au service du public.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et attendons votre position avec la plus grande attention.

Dans l'attente d'un retour favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la CGT Est Ensemble,
Le Secrétaire Général,
Jean-Sébastien TESTONI